

d'avis qu'elles ne seraient pas justifiables d'envoyer des troupes dans l'Afrique méridionale sans obtenir le consentement du parlement.

L'honorable M. PRIMROSE: Cette conclusion est une inférence.

L'honorable M. POWER: C'est un fait. La législature de chacune des colonies australiennes—excepté le Nouveau pays de Galles méridional—était en session lorsqu'il s'est agi, dans ces colonies, d'envoyer des contingents en Afrique, et le gouverneur du Nouveau pays de Galles méridional a déclaré que tout ce que faisait son gouvernement relativement à cet envoi, était sujet à l'approbation du parlement—laquelle a été obtenue subséquemment.

L'honorable M. PRIMROSE: J'aimerais à poser une question à l'honorable monsieur. Si des autorités australiennes s'étaient trouvées dans les mêmes circonstances que les autorités canadiennes, lorsqu'il s'est agi d'envoi de troupes en Afrique, croit-il que la décision prise par elles eût été différente de ce qu'elle a été par suite du fait que les législatures de ces colonies se trouvaient en session?

L'honorable M. POWER: L'honorable monsieur peut tout aussi bien que moi répondre à cette question qui n'est autre chose qu'un mauvais jeu de mots. Il vaut autant, peut-être, lire les dépêches. Voici une dépêche, n° 24, du gouvernement du comte Beauchamp à M. Chamberlain, secrétaire des colonies:

Au sujet de votre télégramme du 3 octobre, le gouvernement du Nouveau Pays de Galles méridional consent à ce que les Lanciers et les Aldershot s'engagent comme volontaires pour le service du Sud-africain; mais leur envoi est sujet à l'approbation du parlement qui s'assemble le 17 octobre. Des instructions précises leur seront données à leur arrivée au Cap.

Puis, dans une autre dépêche, n° 39, page 12, le gouverneur, le comte Beauchamp, à M. Chamberlain, en date du 13 octobre, il est dit: *

Le Nouveau pays de Galles méridional offre—sujet à l'approbation du parlement—la moitié de la compagnie du service médical, et cinquante lits de camp et d'hôpital; un personnel d'aides, des chevaux et wagons d'ambulance, charrettes—le personnel composé de quatre-vingt-sept personnes de tous les grades, avec 40 chevaux, cinq wagons d'ambulance, six charrettes, deux tonneaux de porteur d'eau—le tout pouvant partir d'ici à une dizaine de jours si l'offre est acceptée.

La conclusion que je tire, c'est que, si les législatures des colonies australiennes n'avaient pas été en session, leurs gouvernements n'auraient pas osé assumer la responsabilité d'envoyer des troupes en Afrique.

L'honorable M. MACDONALD (C. A.): C'est-à-dire que vous le présumez.

L'honorable M. POWER: Dans ces circonstances, le premier ministre du Canada a eu entièrement raison de ne pas prendre, le 14 octobre, une attitude plus tranchée qu'il ne l'a fait; de donner à l'opinion publique le temps de se manifester sur cette question d'envoi de troupes en Afrique, et de ne pas agir avant de savoir si cette opinion appuierait le gouvernement dans le cas où ce dernier ferait cet envoi. Cette attitude du premier ministre lui a été inspirée par le sens commun et la prudence ordinaire.

L'honorable M. CLEWOW: Ecoutez! écoutez!

L'honorable M. POWER: L'honorable sénateur de la division Rideau ne me paraît pas me donner son adhésion entière. Comparez la ligne de conduite tenue par le premier ministre actuel avec celle tenue par le premier ministre conservateur, en 1885, telle qu'elle est exposée par le livre bleu anglais que l'honorable ministre de la Justice a cité hier. L'Angleterre, en 1885, se trouvait aussi dans une situation embarrassante. Elle paraissait même avoir plus besoin d'assistance alors qu'aujourd'hui, ou que le 14 octobre dernier. Du moins, c'est mon opinion, et vous constatez dans le livre bleu que je viens de mentionner que le gouvernement anglais a refusé alors des batteries et des troupes de plusieurs colonies—la nature des offres ne lui permettant pas de les accepter. Le très honorable chef, sir John Macdonald, qui était considéré comme un modèle en fait de loyauté, et qui est maintenant cité par ses adeptes conservateurs comme une espèce de saint, n'envoya, en 1885, aucune troupe en Afrique pour aider la mère patrie, et, cependant, l'honorable sénateur de Monck a dénoncé le gouvernement actuel, a blâmé le peu d'empressement de ce dernier à envoyer des contingents dans le Sud-africain, ainsi que sa mesquinerie en ne payant pas les frais d'entretien des troupes qu'il a envoyées, pendant leur séjour dans